



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30 / 05 / 2024

Dossier complet le : 30 / 05 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-8033

1 Intitulé du projet

Aménagement d'un parking de 70 places - Clinique Ste Isabelle à Abbeville (80)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

CLINIQUE DU CHEMIN DES POSTES

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

3 2 5 9 1 1 3 7 8 0 0 0 1 7

SCI

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

DE BUTLER D'ORMOND

STEPHAN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Le projet prévoit l'aménagement de 70 places de parking public

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager 70 places de parking, sur un terrain actuellement couvert d'espaces verts et partiellement utilisé comme parking de manière "sauvage", du fait du manque de places sur le parking existant de la Clinique.

Aucune construction n'est présente dans l'emprise du périmètre du projet. La parcelle était auparavant occupée par un hôtel qui a été démoli en 2020.

4.2 Objectifs du projet

Augmenter le nombre de places de stationnement disponibles autour de la Clinique afin de faire face au manque de places actuel.

Cet aménagement permettra d'éviter le stationnement de véhicules sur des places non autorisées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux de terrassement, voirie et réseaux divers (assainissement pluvial, électricité)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Stationnement de véhicules légers lié à l'activité de la Clinique (patients, visiteurs)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager numéro PA 08000124S0002, déposé le 17/04/2024

Non soumis à la loi sur l'Eau



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain	2 547 m ²
Nombre de places de stationnement	70 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 236 Voie : Route d'Amiens

Lieu-dit :

Localité : ABBEVILLE

Code postal : 8 0 1 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 1 ° 5 1 ' 4 0 " 1 Lat. : 5 0 ° 0 5 ' 5 1 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Abbeville - Zone UE

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.



4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN Inondation de la vallée de la Somme et ses affluents
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN Inondation prescrit le 20 avril 2001, approuvé le 02 août 2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

B

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les plus proches sont dans la vallée de la Somme, à environ 2 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Terrassement pour les travaux de VRD Evacuation en filière spécifique
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

63

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne nécessite pas de raccordement aux réseaux d'eau potable ou d'assainissement car il n'y aura pas de besoin en eau
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Non, le terrain du projet ne présente pas d'intérêt particulier Il était occupé par un bâtiment jusqu'au début des années 2000
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les milieux caractéristiques des zones Natura 2000 les plus proches sont ceux de la vallée de la Somme. Le projet étant situé sur le plateau, il ne présente pas d'impact sur les habitats ou les espèces des zones Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet en lui même ne sera à l'origine de plus de trafic, mais il offrira de meilleure conditions de stationnement pour la Clinique
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☒	☐	Eaux pluviales uniquement
Si oui, dans quel milieu ?		☒	☐	Les eaux pluviales seront directement infiltrées sur site, par des tranchées drainantes



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il s'agit d'augmenter le nombre de places de stationnement autour de la Clinique.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Gestion des eaux pluviales dans le respect du SDAGE Artois Picardie et du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers

Place de stationnement en revêtement perméable afin d'éviter l'imperméabilisation des sols

Dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales sur la base d'une pluie de 30 ans afin de compenser les surfaces imperméabilisées (voirie)

Plantation d'arbres de haute-tige et de haies vives

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet (extension d'un parking à proximité de la clinique et d'un hôtel), de la faible sensibilité du milieu et des mesures compensatoires prévues (gestion des eaux pluviales), nous n'estimons pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

B

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan de voirie du projet	☒
2	Plan d'assainissement des eaux pluviales du projet	☒
3	Dossier graphique du permis d'aménager	☒
4	Programme de travaux	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom RICHARD

Prénom DENIS

Qualité du signataire ARCHITECTE

A AMIENS

Fait le 20/05/2024

Signature du (des) demandeur(s)

2024-003	PROJET	PSI PARKING - ABBEVILLE 263/238 Route d'Amiens 80100 Abbeville	
	CLIENT	SCI CLINIQUE DU CHEMIN DES POSTES	CLINIQUE SAINTE ISABELLE ABBEVILLE PIGARDIE MARITIME
		DOSSIER PERMIS D'AMENAGEMENT	AVRIL 2024
		DOSSIER PERMIS D'AMENAGEMENT	

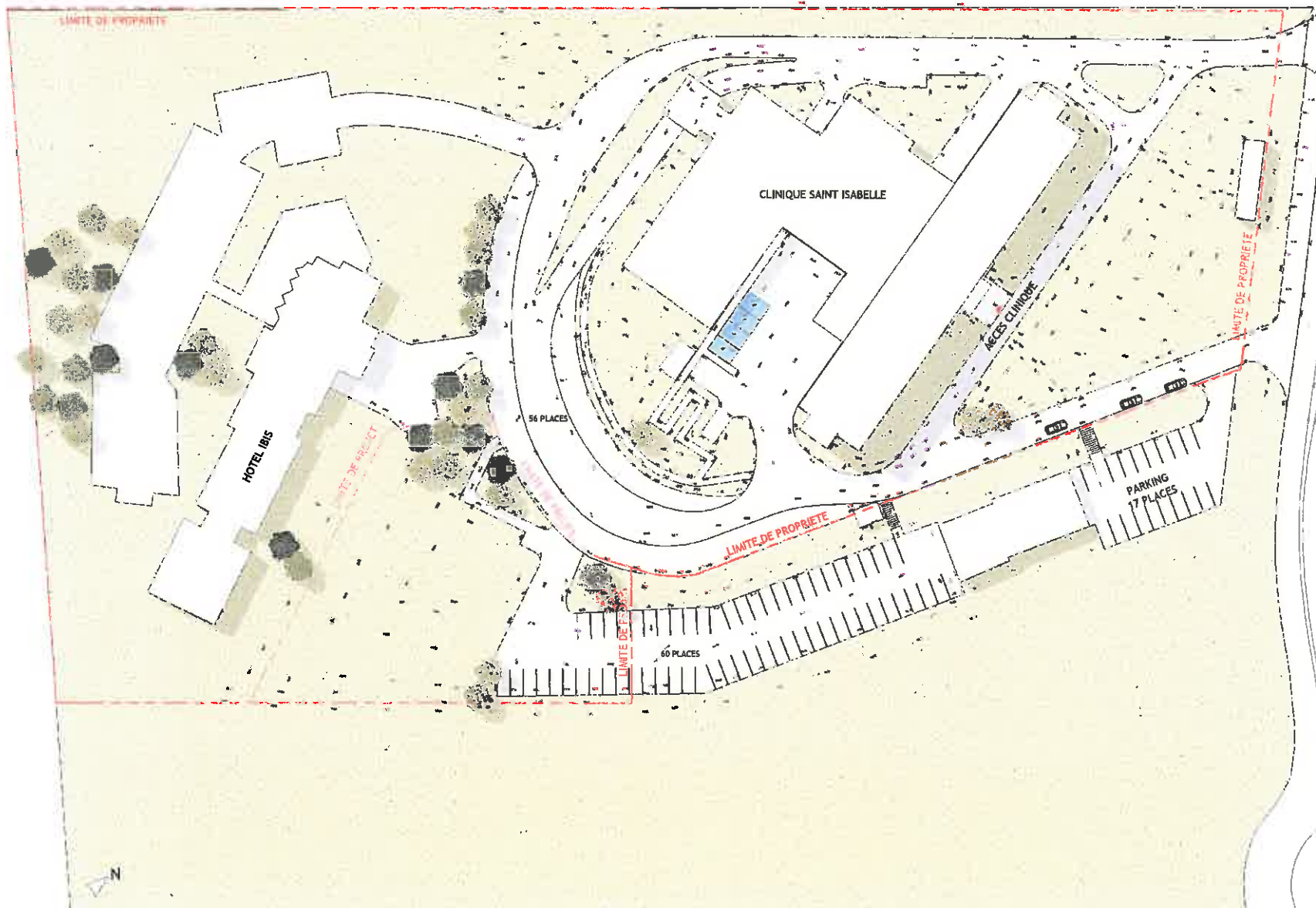


RICHARD Architecture 64 rue Pinsard - 80000 AMIENS Tél. : 03 22 95 29 05 - Fax : 03 22 45 01 47 Email : agence@richard-architecture.com			
VRD	EVIA	Rue du moulin 80850 BERTEAUCOURT LES DAMES Tél : 03 22 52 79 49 Email : evia@evia.fr	
PAYSAGISTE	PEAU NEUVE	21 rue Neuve 80200 SOYECOURT Tél : 03 22 85 28 31 - 06 25 77 46 11 Email : merlier.paysage@gmail.com	

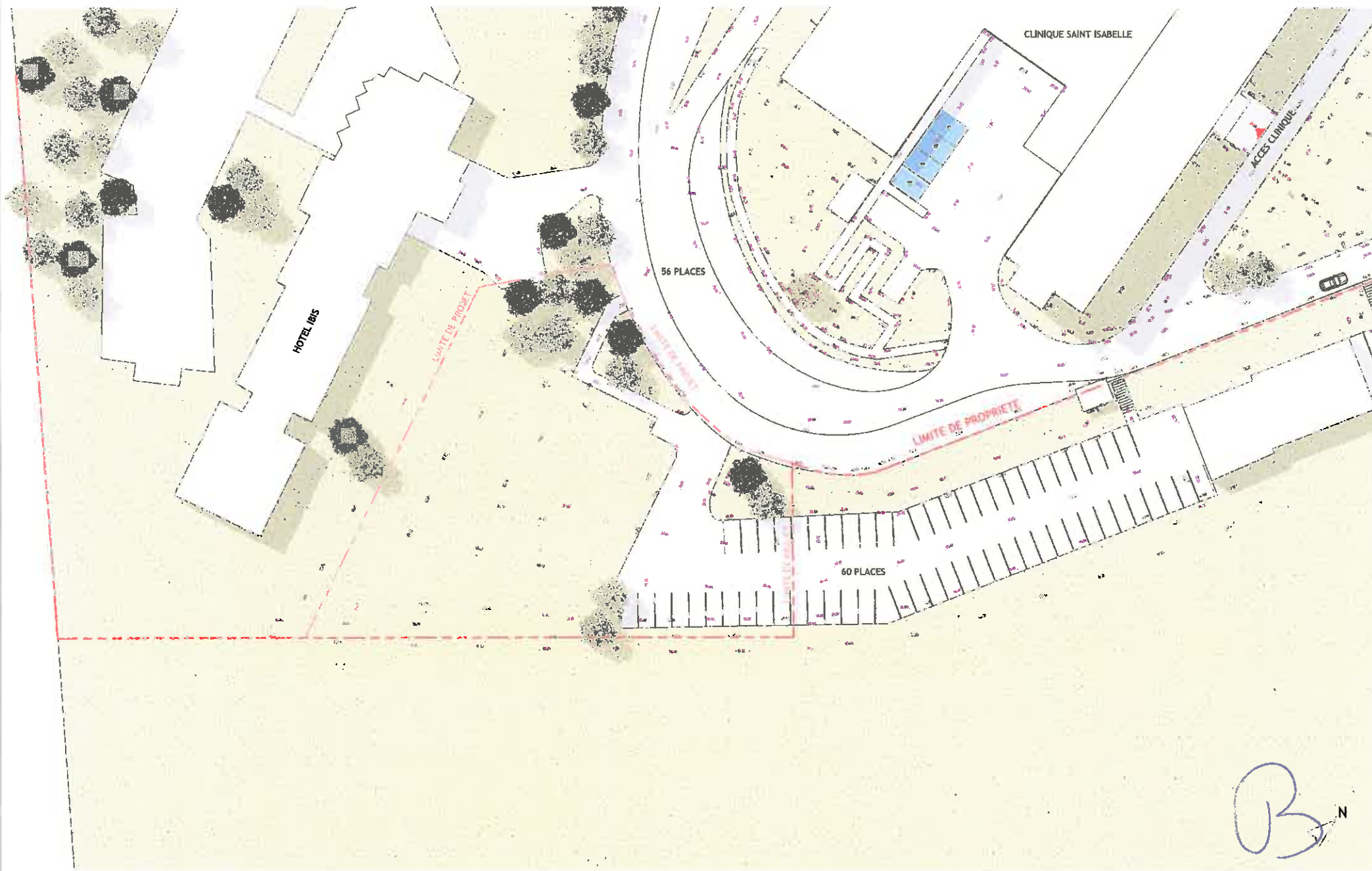
S.d.B.

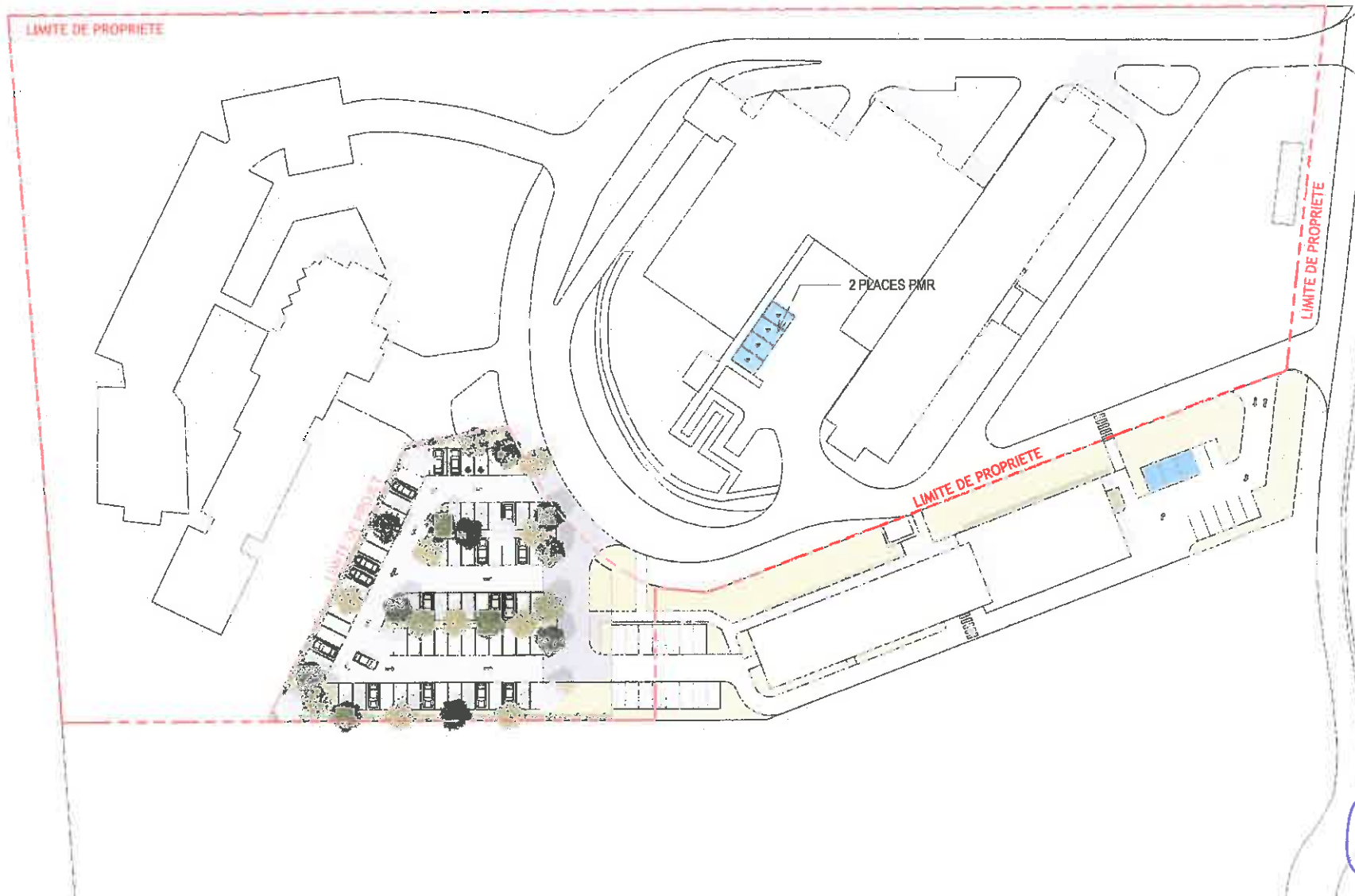
EMETTEUR	PHASE	TYPE	LOT	NUMERO	INDICE
ARA	PA	PLAN	-	-	





3



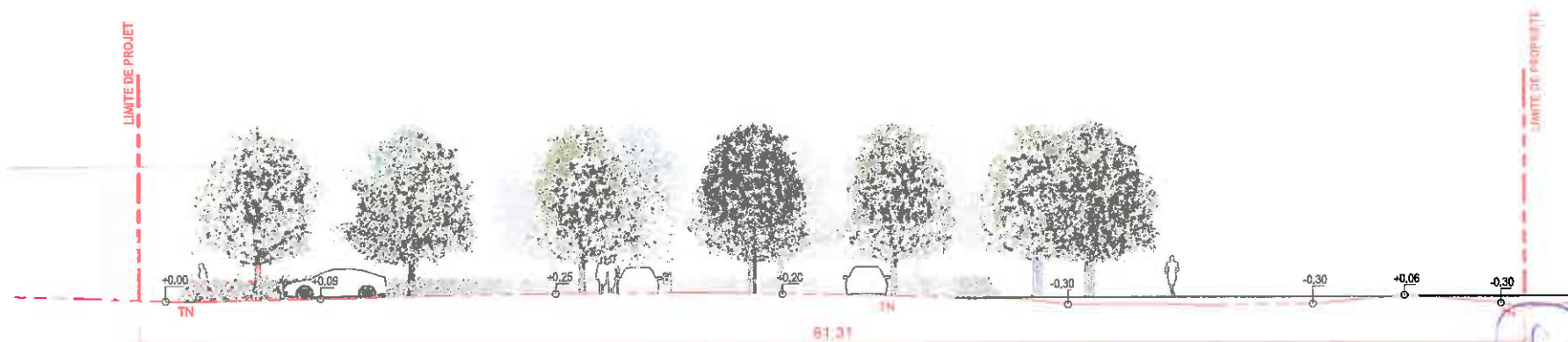


BR





COUPE BB



COUPE AA



PLAN DE REPERAGE

Ech: 1:1000



A



B



PLAN DE REPERAGE

Ech: 1:1000



C



D



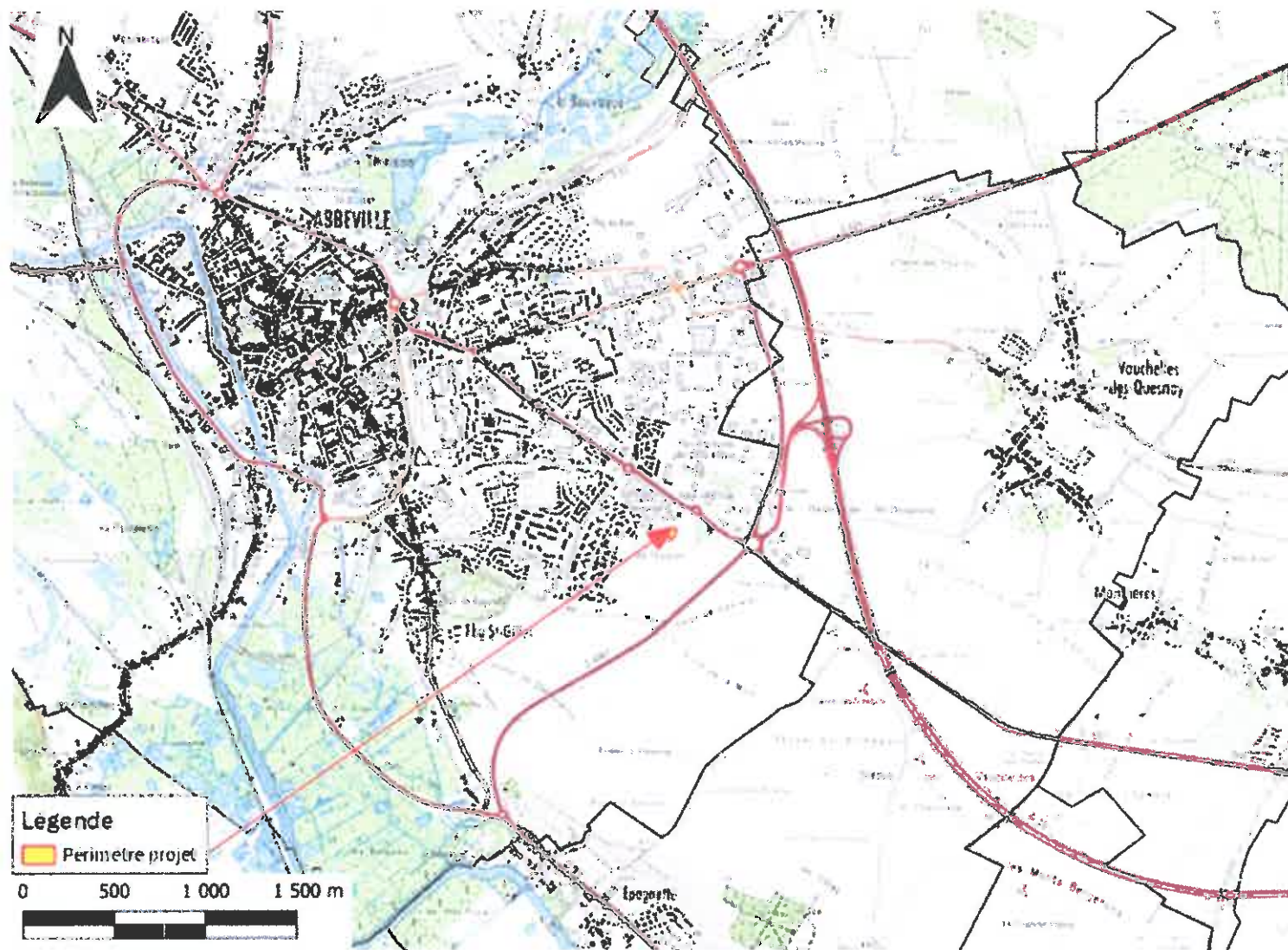


-  Gazons rustiques
-  Prairies fleuries ou massifs de vivaces dont couvre-sols
-  Haies vives
-  Arbres haute-tiges à canopées larges (port étalé)

P.E.A.U. NEUVE SAS
 Auteur : Patrick MERLIER, Paysagiste Concepteur
 21, Rue Neuve - 80200 Soyécourt
 Le 29/03/2024
 Plan masse - Espaces Verts - DOCUMENT PROVISoire
 Echelle : 1/200 - Format d'édition : A3



Plan de situation



B

Plan des abords



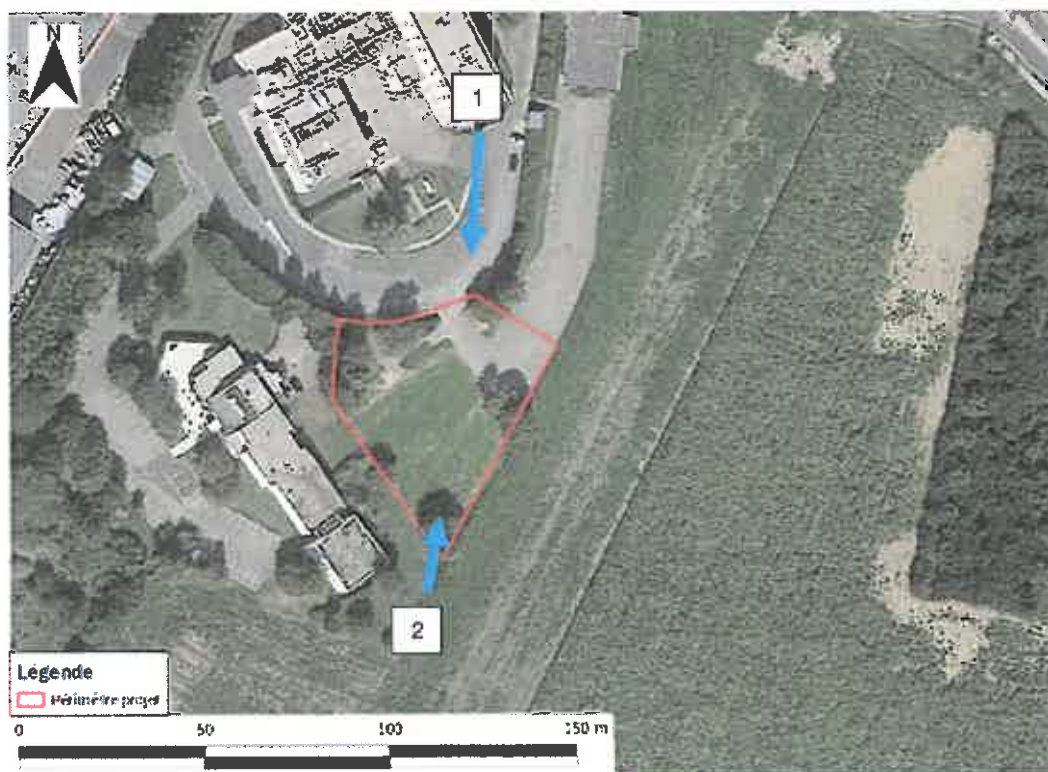
B

Demande d'examen au cas par cas – Projet de lotissement de parking de 70 places Clinique Ste Isabelle Abbeville (80)
Annexe 3 au cerfa n°14734*04



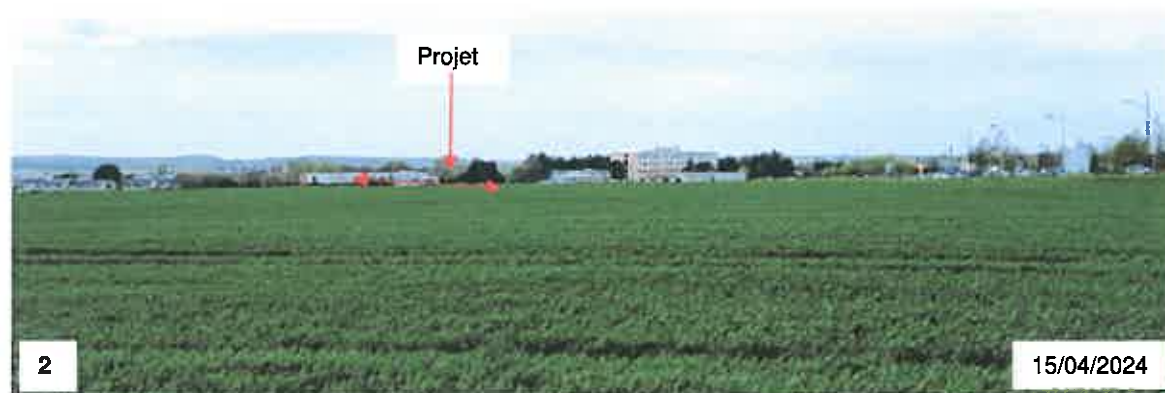
B

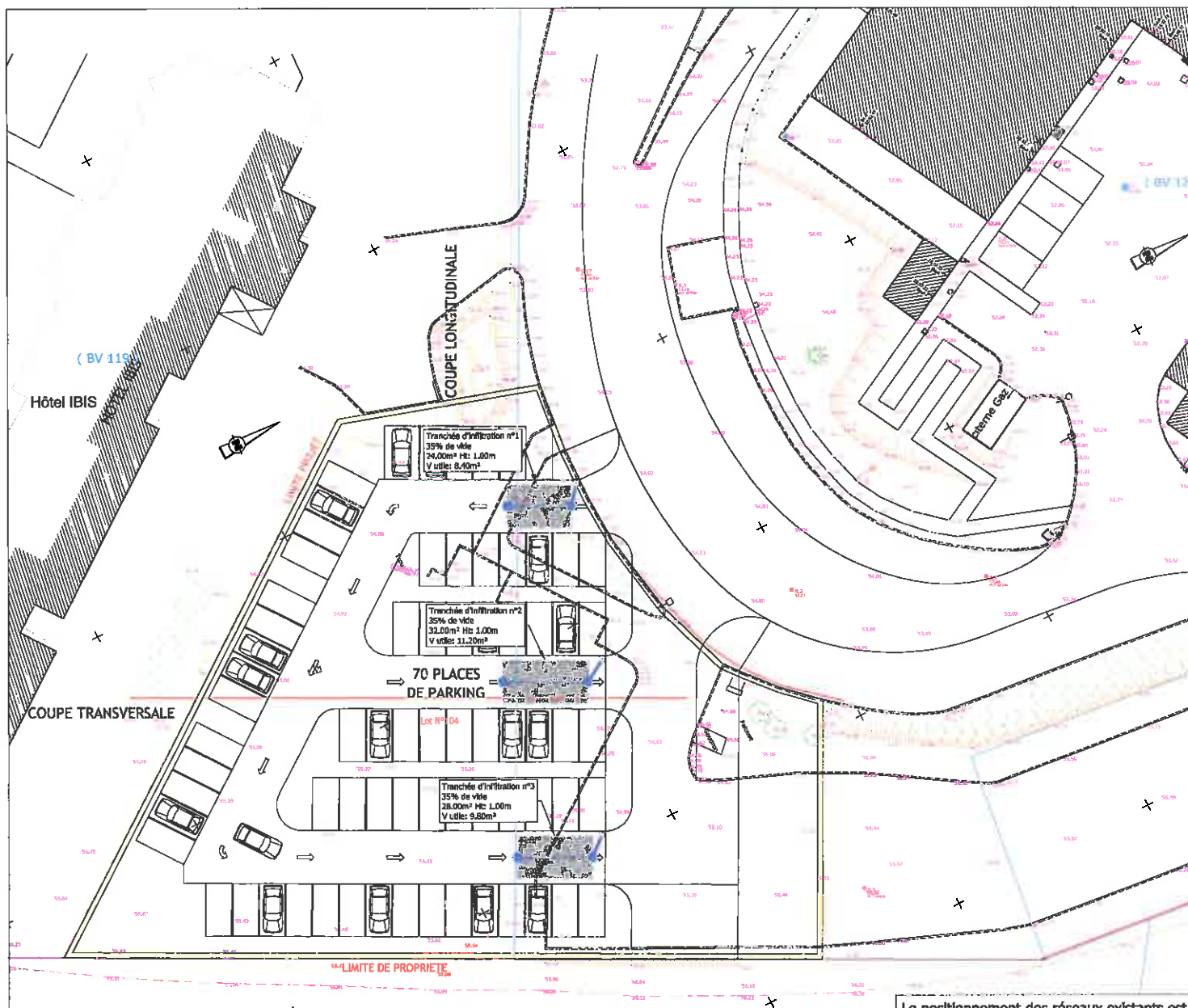
Vues du terrain et son environnement rapproché



Vues de l'environnement éloigné

Le terrain est visible depuis un point de vue lointain uniquement depuis le secteur Est.





LEGENDE

-  Grille avaloir
-  Regard d'assainissement EP
-  Réseau d'assainissement EP
-  Tranchée d'infiltration EP (35% de vide)



DEPARTEMENT DE LA SOMME COMMUNE D'ABBEVILLE

Réalisation d'un parking d'environ 70 places
Clinique Sainte Isabelle

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Avril 2024 - Ind A MC
Echelle : 1/250

PA 8.2

MAITRE D'OUVRAGE
SCI CLINIQUE DU CHEMIN DES POSTES
263/238 Route d'Amiens
80 100 ABBEVILLE

PAYSAGISTE CONCEPTEUR
PEAU NEUVE S.A.S
21, rue Neuve
80 200 SOYECOURT
Tél: 03.22.85.28.31 / 06.25.77.46.11
E-mail: merlier.paysage@gmail.com

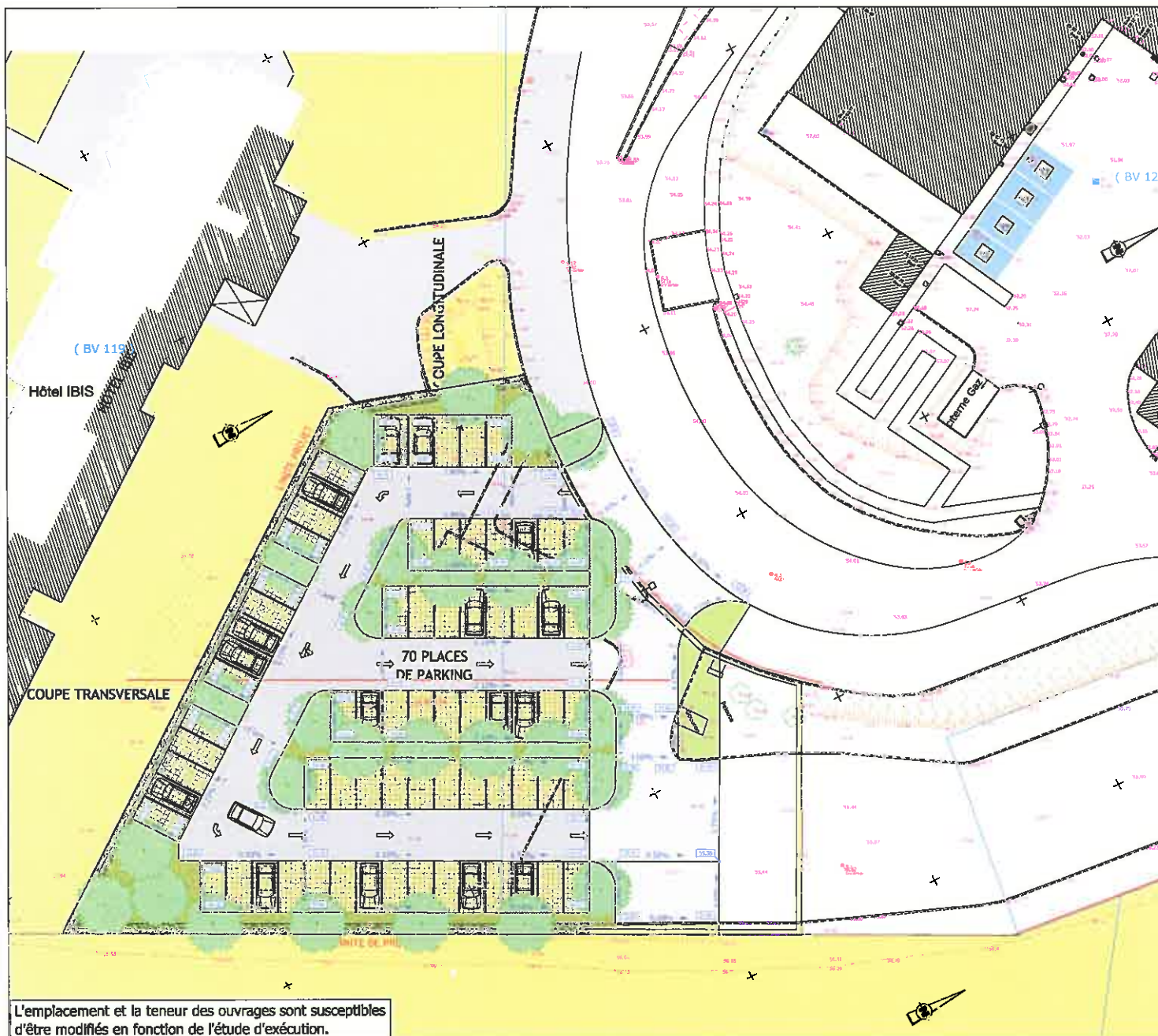
BET V.R.D.
EVIA S.A.S.
Rue du Moulin - CS 20 602
80 850 BERTEAUCOURT LES DAMES
Tél: 03 22 52 79 49
Email: evia@evia.fr

ARCHITECTE
AGENCE RICHARD ARCHITECTURE
64 rue Pinsard
80 000 Amiens
Tél: 03 22 95 29 05
Email: agence@richard-architecture.com

L'emplacement et la teneur des ouvrages sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'étude d'exécution.

Le positionnement des réseaux existants est indicatif et devra être vérifié par l'entreprise avant le démarrage des travaux.

BS



L'emplacement et la teneur des ouvrages sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'étude d'exécution.

LEGENDE

	Chaussée en enrobé		Haies vives
	Stationnements en enrobé		Arbres haute-tiges à canopées larges (port étalé)
	Stationnements perméables		Grille avloir
	Gazons rustiques		Altimétrie Projet
	Prairies fleuries ou massifs de vivaces dont couvre-sols		Altimétrie TN



DEPARTEMENT DE LA SOMME COMMUNE D'ABBEVILLE

Réalisation d'un parking d'environ 70 places
Clinique Sainte Isabelle

SCHEMA DE VOIRIE

Avril 2024 - Ind A MC
Echelle : 1/250

PA 8.1

MAITRE D'OUVRAGE
SCI CLINIQUE DU CHEMIN DES POSTES
263/238 Route d'Amiens
80 100 ABBEVILLE

PAYSAGISTE CONCEPTEUR
PEAU NEUVE S.A.S
21, rue Neuve
80 200 SOYEYCOURT
Tél: 03.22.85.28.31 / 06.25.77.46.11
E-mail: merlier.paysage@gmail.com

BET V.R.D.
EVIA S.A.S.
Rue du Moulin - CS 20 602
80 650 BERTEAUCOURT LES DAMES
Tél: 03 22 52 79 49
Email: evia@evia.fr

ARCHITECTE
AGENCE RICHARD ARCHITECTURE
64 rue Pinsard
80 000 Amiens
Tél: 03 22 95 29 05
Email: agence@richard-architecture.com

Handwritten signature/initials in blue ink.

MAÎTRISE D'OUVRAGE :
SCI CLINIQUE DU CHEMIN DES POSTES
263/238 Route d'Amiens
80100 ABBEVILLE

MAÎTRISE D'ŒUVRE :



P.E.A.U. NEUVE SAS
Paysagiste Concepteur
21, Rue Neuve
80200 Soyécourt
Tel. 06 25 77 46 11
merlier.paysage@gmail.com



EVIA SAS
BET VRD
Rue du Moulin
80850 Berteaucourt-les-Dames
Tel. 03 22 52 79 49
evia@evia.fr

VIABILISATION D'UN PARKING A OMBRIERES VEGETALES

VILLE D'ABBEVILLE (80100)

DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER (P.A.)

PA-8.5_PROGRAMME TRAVAUX

INDICE :	DATE :	AUTEUR :	OPERATION :
A	08/04/2024	Patrick MERLIER	Etablissement du document
B	24/04/2024	EVIA	Précision sur la gestion des eaux pluviales

B

ARTICLE 1 – TERRASSEMENTS

Les terrassements nécessaires à l'installation des plates-formes chaussée et parkings seront réalisés de manière à raccorder la voirie de desserte existante.

ARTICLE 2 – VOIRIE

Composition des éléments de la voirie :

a- Chaussée

- Décapage de la terre végétale,
- Décaissement suivant profils et compactage,
- La contexture sera décomposée ainsi :
 - Géotextile cl.7
 - 0.35m de GNT B 0/31.5
 - Couche d'accrochage
 - 0.05m d'enrobés noirs BBSG 0/10

b- Stationnement perméable

- Décapage de la terre végétale,
- Décaissement suivant profils et compactage,
- La contexture sera décomposée ainsi :
 - Géotextile cl.5
 - 0.30m de mélange terre/pierre
 - 0.05m pavés à ergot avec joints engazonnés

Ces structures peuvent être modifiées au profit d'une structure au minimum équivalente en référence au catalogue des structures types de chaussées neuves édition 1998, réalisé par les services d'études techniques des routes et autoroutes.

ARTICLE 3 – ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

L'assainissement sera de type séparatif.

Les eaux de ruissellement de la chaussée, des parkings et des espaces verts seront récupérées directement par des bouches à grilles raccordées et dirigées vers des bassins d'infiltration (voir schéma d'assainissement). Le volume de stockage est réalisé par des ouvrages enterrés. Les volumes de stockage seront calculés pour permettre la gestion d'un évènement pluvieux d'occurrence 30 ans d'après les données météo de la station d'ABBEVILLE (cf. note de calcul jointe en annexe) sur la base des essais de perméabilité réalisé sur le site (cf. rapport d'essai d'infiltration joint en annexe).

ARTICLE 4 – ECLAIRAGE PUBLIC

Un réseau d'éclairage sera réalisé en souterrain avec la pose de candélabres.

- Mât cylindro-conique hauteur 5 mètres, RAL à définir ;
- Luminaire LED, type et RAL à définir.

La localisation des branchements et des mâts d'éclairage est indicative. Elle pourra varier en fonction des contraintes techniques définies par le dossier de réalisation.

Ce réseau sera réalisé conformément aux normes techniques et sera raccordé au TGBT du bâtiment existant.

ARTICLE 5 – GENIE CIVIL IRVE

Un réseau de gaines de diamètre D110 sera réalisé à l'intérieur de l'opération en vue de permettre le raccordement de 2 bornes doubles de rechargement des véhicules électriques et le pré-équipement de 10 places supplémentaires.

La localisation des branchements est indicative. Elle pourra varier en fonction des contraintes techniques définies par le dossier de réalisation.

ARTICLE 6 – ESPACES VERTS

Les espaces verts seront réalisés comme définis sur le plan de composition.

Ils comprennent les éléments suivants :

a) Plantation d'arbres de haute-tige à canopées larges

Les sujets seront plantés dans les règles de l'art, sur sol suffisamment ressuyé et hors périodes de gel. Les fosses de plantation seront réalisées préalablement à la plantation, également hors période de gel et sur sol ressuyé. Les travaux prévoient également la mise en œuvre des tuteurs et la réalisation des cuvettes d'arrosage.

b) Plantations de haies vives

Les plantations de haies se feront dans les règles de l'art, sur sol suffisamment ressuyé et hors périodes de gel. Il convient d'intégrer les conditions de limite d'entretien (paillage).

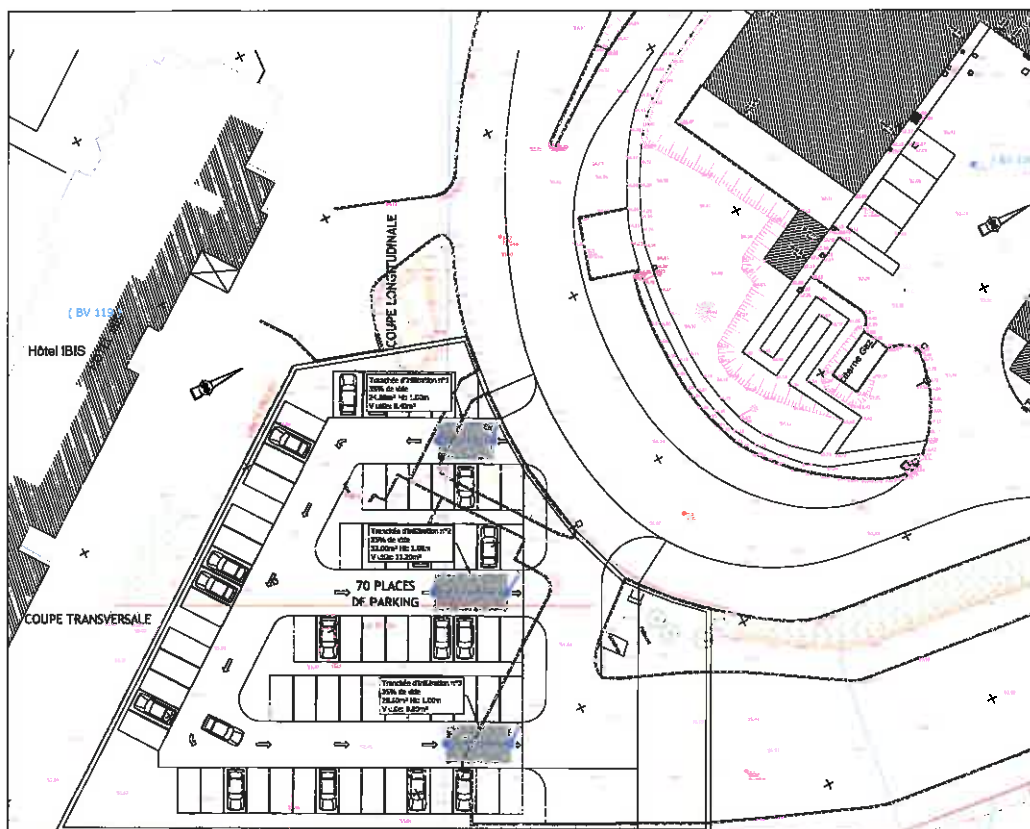
c) Engazonnement des accotements

L'engazonnement des accotements sera constitué d'un mélange de type gazon rustique, adapté aux conditions, qualités spatiales et aux usages. Il sera mis en œuvre suivant une densité de 30 g/m². Ces engazonnements seront réalisés sur sol suffisamment ressuyé.

Remarque : une gestion différenciée permettra l'arrivée spontanée d'un cortège végétal d'essences locales et parfaitement adaptées au site. Par ailleurs, elle garantit une économie de gestion et dispose de vertus écologiques tout en contribuant à la qualité du cadre de vie.

B

**Annexe n°1 : note de calcul de dimensionnement des ouvrages d'infiltration et rapport
d'essai de perméabilité**



L'emplacement et la teneur des ouvrages sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'étude d'exécution.

Le positionnement des réseaux existants est indicatif et devra être vérifié par l'entreprise avant le démarrage des travaux.

LEGENDE

- Grille avaloir
- Regard d'assainissement EP
- Réseau d'assainissement EP
- Tranchée d'infiltration EP (35% de vide)



DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE D'ABBEVILLE
Réalisation d'un parking d'environ 70 places
Clinique Sainte Isabelle

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Avril 2024 - Ind A HC

Echelle : 1/250

PA 8.2

MAITRE D'OUVRAGE
SCI CLINIQUE DU CHEMIN DES POSTES
263/238 Route d'Ardevans
80 100 ABBEVILLE

PAYSAGISTE CONCEPTEUR
PEAU NEUVE S.A.S
21, rue Neuve
80 280 SOYECCOURT
Tél: 03.22.85.28.31 / 06.25.77.46.11
E-mail: merlier.paysage@gmail.com

BET V.R.D.
EVIA S.A.S.
Rue du Moulin - CS 20 602
80 820 BERTHAUCOURT LES DAMES
Tél: 03 22 52 79 49
Email: evia@evia.fr

ARCHITECTE
AGENCE RICHARD ARCHITECTURE
64 rue Pissard
80 000 Amiens
Tél: 03 22 95 29 05
Email: agence@richard-architecture.com

B

en date du

18-avr-2024

Surfaces reprises par le stockage:

- 165 m² de chaussée en enrobés (C=0,9)
- 230 m² de parking en pavé joint vert et cheminement stabilisé (C=0,7)
- 170 m² d'espaces verts (C=0,3)

Calcul volume de rétention - Méthode des pluies - T= 30 ans

ABBEVILLE - Parking Clinique - Ouvrage n°1

Coefficient de perméabilité

1,09E-04 m/s

(Moyenne des essais d'infiltration avec un coefficient de sécurité de 3)

Surface d'infiltration

12,00 m²

(surface d'infiltration fond de tranchée drainante avec un coefficient de colmatage de 2)

DEBIT D'INFILTRATION

1,31 l/s

Surface de la zone considérée: S

0,0565 ha

Coefficient d'imperméabilisation: C

0,64

Surface active: Sa= S*C

0,0361 ha

Formule de Montana: $H_T = a(T)^{1-b(T)}$

Avec les coefficients de Montana suivants, pour la station météorologique de Abbeville (80)

et pour une pluie de période de retour de 30 ans

et d'une durée: de 6min à 2h:

d'une durée: de 2h à 24h:

a = 5,306

a = 14,529

b = 0,555

b = 0,799

période de relevé: 1984 - 2018

T (min)	h(t) (mm)	V1 (m3)	V2 (m3)	V (m3)
6	11,78	4,25	0,47	3,77
24	21,83	7,87	1,89	5,98
30	24,10	8,69	2,36	6,33
60	32,81	11,83	4,72	7,11
75	36,24	13,06	5,90	7,17
90	39,30	14,17	7,08	7,09
105	42,09	15,17	8,26	6,92
120	44,67	16,10	9,44	6,67
120	38,03	13,71	9,44	4,27
240	43,72	15,76	18,87	-3,11
360	47,43	17,10	28,31	-11,21
480	50,25	18,12	37,75	-19,63
600	52,56	18,95	47,18	-28,24
720	54,52	19,65	56,62	-36,97
815	55,90	20,15	64,09	-43,94
960	57,77	20,82	75,49	-54,67
1080	59,15	21,32	84,93	-63,61
1200	60,42	21,78	94,37	-72,59
1440	62,67	22,59	113,24	-90,65

Temps de vidange

1,52 heures

B

en date du

18-avr-2024

Surfaces reprises par le stockage:

- 250 m² de chaussée en enrobés (C=0,9)
- 330 m² de parking en pavé joint vert et cheminement stabilisé (C=0,7)
- 155 m² d'espaces verts (C=0,3)

Calcul volume de rétention - Méthode des pluies - T= 30 ans

ABBEVILLE - Parking Clinique - Ouvrage n°2

Coefficient de perméabilité

1,09E-04 m/s

(Moyenne des essais d'infiltration avec un coefficient de sécurité de 3)

Surface d'infiltration

16,00 m²

(surface d'infiltration fond de tranchée drainante avec un coefficient de colmatage de 2)

DEBIT D'INFILTRATION

1,75 l/s

Surface de la zone considérée: S

0,0735 ha

Coefficient d'imperméabilisation: C

0,68

Surface active: Sa= S*C

0,0503 ha

Formule de Montana: $H_T = a(T)^b t_c^{1-b(T)}$

Avec les coefficients de Montana suivants, pour la station météorologique de Abbeville (80)

et pour une pluie de période de retour de 30 ans

et d'une durée: de 6min à 2h:

d'une durée: de 2h à 24h:

a = 5,306

a = 14,529

b = 0,555

b = 0,799

période de relevé: 1984 - 2018

T (min)	h(t) (mm)	V1 (m3)	V2 (m3)	V (m3)
6	11,78	5,92	0,63	5,29
24	21,83	10,97	2,52	8,45
30	24,10	12,11	3,15	8,97
60	32,81	16,49	6,29	10,20
75	36,24	18,21	7,86	10,35
90	39,30	19,75	9,44	10,31
105	42,09	21,15	11,01	10,14
120	44,67	22,45	12,58	9,86
120	38,03	19,11	12,58	6,53
240	43,72	21,97	25,16	-3,20
360	47,43	23,83	37,75	-13,91
480	50,25	25,25	50,33	-25,08
600	52,56	26,41	62,91	-36,50
720	54,52	27,40	75,49	-48,10
815	55,90	28,09	85,46	-57,37
960	57,77	29,03	100,66	-71,63
1080	59,15	29,72	113,24	-83,52
1200	60,42	30,36	125,82	-95,47
1440	62,67	31,49	150,99	-119,50

Temps de vidange

1,64 heures

B

en date du

18-avr-2024

Surfaces reprises par le stockage:

- 185 m² de chaussée en enrobés (C=0,9)
- 330 m² de parking en pavé joint vert et cheminement stabilisé (C=0,7)
- 145 m² d'espaces verts (C=0,3)

Calcul volume de rétention - Méthode des pluies - T= 30 ans

ABBEVILLE - Parking Clinique - Ouvrage n°3

Coefficient de perméabilité

1,09E-04 m/s

(Moyenne des essais d'infiltration avec un coefficient de sécurité de 3)

Surface d'infiltration

14,00 m²

(surface d'infiltration fond de tranchée drainante avec un coefficient de colmatage de 2)

DEBIT D'INFILTRATION

1,53 l/s

Surface de la zone considérée: S

0,0660 ha

Coefficient d'imperméabilisation: C

0,67

Surface active: Sa= S*C

0,0441 ha

Formule de Montana: $H_T = a(T)^b t_c^{1-b(T)}$

Avec les coefficients de Montana suivants, pour la station météorologique de Abbeville (80)

et pour une pluie de période de retour de 30 ans

et d'une durée: de 6min à 2h:

a = 5,306

b = 0,555

d'une durée: de 2h à 24h:

a = 14,529

b = 0,799

période de relevé: 1984 - 2018

T (min)	h(t) (mm)	V1 (m3)	V2 (m3)	V (m3)
6	11,78	5,19	0,55	4,64
24	21,83	9,62	2,20	7,42
30	24,10	10,63	2,75	7,88
60	32,81	14,47	5,50	8,97
75	36,24	15,98	6,88	9,10
90	39,30	17,33	8,26	9,07
105	42,09	18,56	9,63	8,93
120	44,67	19,70	11,01	8,69
120	38,03	16,77	11,01	5,76
240	43,72	19,28	22,02	-2,74
360	47,43	20,92	33,03	-12,11
480	50,25	22,16	44,04	-21,88
600	52,56	23,18	55,05	-31,87
720	54,52	24,04	66,06	-42,01
815	55,90	24,65	74,77	-50,12
960	57,77	25,47	88,08	-62,60
1080	59,15	26,09	99,09	-73,00
1200	60,42	26,64	110,10	-83,45
1440	62,67	27,64	132,12	-104,48

Temps de vidange

1,65 heures

B



Jean-Luc DEBUIRE
JLD Conseil TP
Contrôles et Essais

JLD Conseil TP
Jean-Luc DEBUIRE
76 rue Jean-Jacques Mention
Zone Industrielle Nord
80000 AMIENS
Tel : 07 81 85 93 02
Email : contact@jldconseiltp.com
Siret : 818 376 238 00049

RAPPORT D'ESSAIS DE PERMEABILITE



Dossier	JLD - 24 001
Affaire	Réalisation d'un parking
Adresse	Abbeville - Clinique Sainte Isabelle
Date	11/04/2024

Ce rapport original ne peut être reproduit sans notre autorisation et ne peut être utilisé de façon partielle.

Ce rapport contient 5 pages.

JLD CONSEIL TP
76, rue Jean-Jacques Mention Zone Industrielle Nord
80000 AMIENS
Tél : 07 81 85 93 02 - Mail : contact@jldconseiltp.com

B

K (m/s)* : Perméabilité à partir de l'origine des mesures
K (m/s)** : Perméabilité entre deux points de mesures

Dossier : 24 001

Client : EVIA

Date de l'essai : 11/04/2024

Technicien : Morgan SUEUR

Commune : Abbeville

Dépouillement : Morgan SUEUR

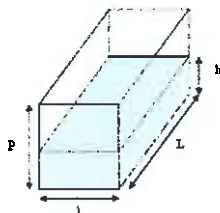
P (m)	l (m)	L(m)	C	Référence
2,00	0,35	0,80	0,12	EF1

t (min)	h (m)	K (m/s)*	K (m/s)**	COUPE DE SOL
0	0,650	-	-	Nature du matériau
0,5	0,510	8,12E-04	8,12E-04	Végétale
1	0,400	7,94E-04	7,76E-04	Profondeur/TN (m)
1,5	0,310	7,86E-04	7,68E-04	0,0m à 0,30m
2	0,280	6,62E-04	2,92E-04	Remblais limoneux avec briques/bloc
3	0,190	6,13E-04	5,15E-04	0,30m à 1,20m
4	0,110	6,10E-04	6,02E-04	Craie légèrement limoneuse
5	0,050	6,10E-04	6,08E-04	1,20m à 2,00m
10	0,000	3,75E-04	1,40E-04	

$$K = \frac{lC}{60 \times t} \times \ln \frac{h+C}{H+C} \quad \text{avec } C = \frac{L \times l}{2 \times (L+l)}$$



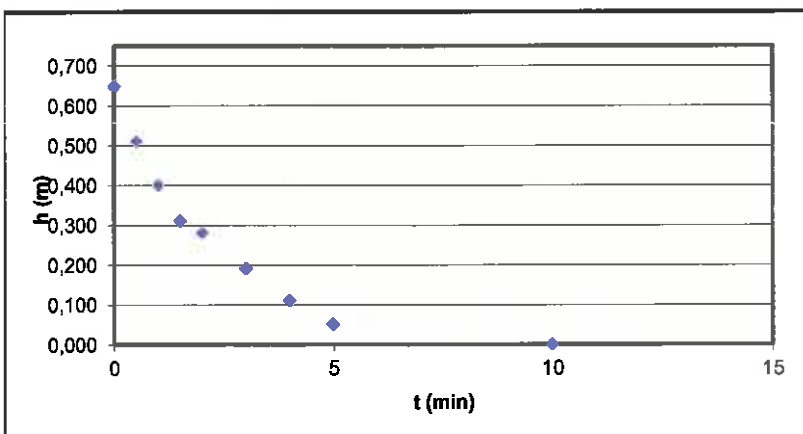
- K est la perméabilité des sols (m/s)
- H est la hauteur du niveau d'eau à t=0 (m)
- h est la hauteur du niveau d'eau à t (m)
- L est la longueur de la fosse (m)
- l est la largeur de la fosse (m)



Perméabilité K (m/s)
3,75E-04



Date du rapport : 11/04/2024



Etabli par :

Morgan SUEUR
JLD Conseil TP
Contrôles et Essais

Vérifié par :

Jean-Luc DEBUIRE
JLD Conseil TP
Contrôles et Essais

B

K (m/s)* : Perméabilité à partir de l'origine des mesures
K (m/s) :** Perméabilité entre deux points de mesures

Dossier : 24 001

Client : EVIA

Date de l'essai: 11/04/2024

Technicien : Morgan SUEUR

Commune : Abbeville

Dépouillement : Morgan SUEUR

P (m)	I (m)	L(m)	C	Référence
1,90	0,30	0,80	0,11	EF2

t (min)	h (m)	K (m/s)*	K (m/s)**
0	0,410	-	-
0,5	0,320	6,92E-04	6,92E-04
1	0,240	7,21E-04	7,50E-04
1,5	0,140	8,90E-04	1,23E-03
2	0,060	1,02E-03	1,41E-03
3	0,000	9,45E-04	7,97E-04
4		7,09E-04	0,00E+00
5		5,67E-04	0,00E+00
10		2,84E-04	0,00E+00

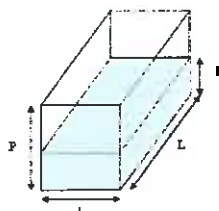
COUPE DE SOL

Nature du matériau	Profondeur/TN (m)
Végétale	0,0m à 0,25m
Remblais limoneux avec briques/bloc	0,25m à 1,50m
Craie légèrement limoneuse	1,50m à 1,90m



$$K = \frac{iC}{60 \times t} \times \ln \frac{h+C}{H+C} \quad \text{avec } C = \frac{L \times I}{2 \times (L+I)}$$

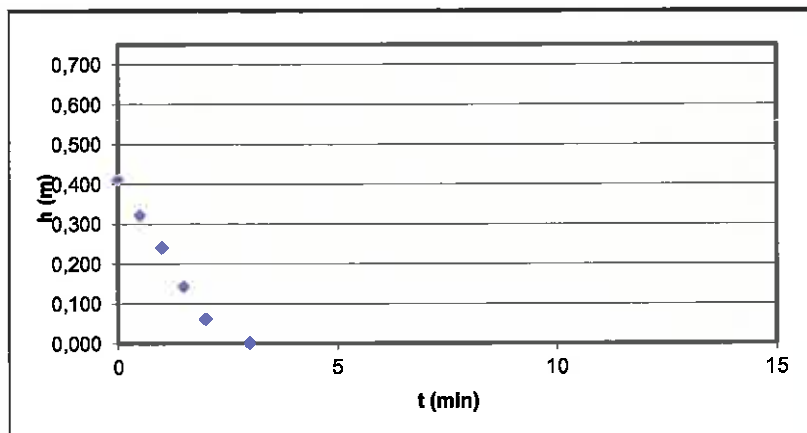
- K est la perméabilité des sols (m/s)
- H est la hauteur du niveau d'eau à t=0 (m)
- h est la hauteur du niveau d'eau à t (m)
- L est la longueur de la fosse (m)
- I est la largeur de la fosse (m)



Perméabilité K (m/s)
2,84E-04



Date du rapport: 11/04/2024



Etabli par :

Morgan SUEUR
JLD Conseil TP
Contrôles et Essais

Vérifié par :

Jean-Luc DEBUIRE
JLD Conseil TP
Contrôles et Essais

B

K (m/s)* : Perméabilité à partir de l'origine des mesures
K (m/s) :** Perméabilité entre deux points de mesures

Dossier : 24 001

Client : EVIA

Date de l'essai : 11/04/2024

Technicien : Morgan SUEUR

Commune : Abbeville

Dépouillement : Morgan SUEUR

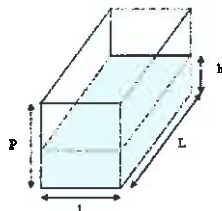
P (m)	l (m)	L(m)	C	Référence
1,90	0,35	0,75	0,12	EF3

t (min)	h (m)	K (m/s)*	K (m/s)**	COUPE DE SOL	
0	0,490	-	-	Nature du matériau	Profondeur/TN (m)
0,5	0,380	7,92E-04	7,92E-04	Végétale	0,0m à 0,30m
1	0,260	9,43E-04	1,09E-03	Remblais limoneux avec briques/bloc	0,30m à 1,40m
1,5	0,180	9,42E-04	9,42E-04	Craie légèrement limoneuse	1,40m à 1,90m
2	0,100	1,02E-03	1,24E-03		
3	0,020	9,78E-04	9,02E-04		
4	0,000	8,11E-04	3,08E-04		
5		6,49E-04	0,00E+00		
10		3,24E-04	0,00E+00		



$$K = \frac{lC}{60 \times t} \times \ln \frac{h+C}{H+C} \quad \text{avec } C = \frac{L \times l}{2 \times (L+1)}$$

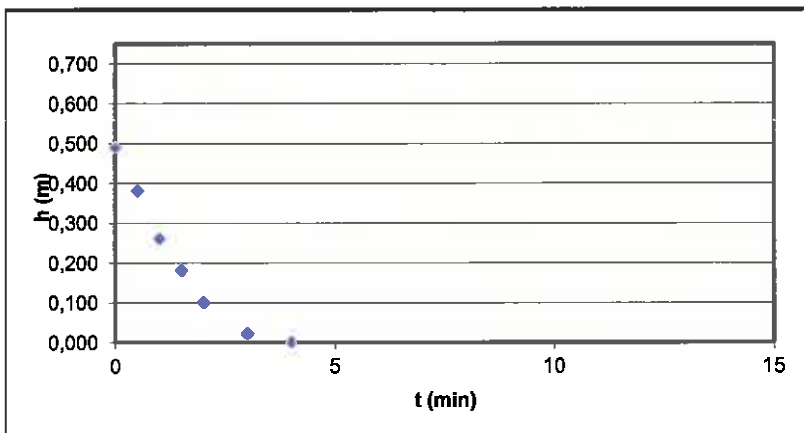
- K est la perméabilité des sols (m/s)
- H est la hauteur du niveau d'eau à t=0 (m)
- h est la hauteur du niveau d'eau à t (m)
- L est la longueur de la fosse (m)
- l est la largeur de la fosse (m)



Perméabilité K (m/s)
3,24E-04



Date du rapport : 11/04/2024



Etabli par :

Morgan SUEUR
JLD Conseil TP
Contrôles et Essais

Vérifié par :

Jean-Luc DEBUIRE
JLD Conseil TP
Contrôles et Essais

Signature manuscrite

Plan d'implantation des essais

Date des essais: 11/04/2024

Technicien: Morgan SUEUR

Date du rapport: 11/04/2024

N°dossier: 24 001

Adresse: Abbeville - Clinique Sainte Isabelle

Client: EVIA

